

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCAATION

2 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

2 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. FIMIEZ
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

13. Convention de télérelève à la salle communale

Délibération DE11-07112023

Sandrine DEMAYA explique qu'il s'agit de l'installation d'une antenne d'une hauteur de 50 cm et d'un boîtier sur le toit de la salle communale ainsi que d'un coffret à l'intérieur de la salle. La consommation est de 50W maximum. Cette antenne, technologie de communication radio bas débit, longue portée permet de récolter des données et transmettre des informations à Sarthe Numérique et aux services d'urgences (qualité de l'air, pannes réseaux, eau, électricité, gaz, fibre). Cette installation pourra également être génératrice d'alerte (problèmes sur la voirie). La convention fait état d'une redevance annuelle de 100,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 13 novembre 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

